

été établie depuis 1875, les conditions pour l'Indulgence plénière sont les mêmes que celles mentionnées ci-dessus; mais au lieu d'une seule visite le jour de la communion, il faut assister *sept* fois aux exercices publics qui ont lieu pendant la neuvaine.

Dans ces dernières paroisses, il y a une indulgence de 300 jours que peuvent gagner une fois par jour les personnes qui assistent aux prières publiques. Ces deux dernières indulgences peuvent être appliquées aux âmes du Purgatoire.

